

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 236
26 mai 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-sixième (236^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 mai 2015, à 19 h 50 (*à l'ajournement de la séance du comité exécutif*), sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 avril 2015 (No 234) et de la séance extraordinaire du mardi, 12 mai 2015 (No 235)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 avril 2015 (No 234) et de la séance extraordinaire du mardi, 12 mai 2015 (No 235)
6. Calendrier 2015-2016 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
7. Demande de reconnaissance arts-études – école Jean-Raimbault (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières (**Service des ressources financières – Dossier de décision**) (**Reporté à la séance extraordinaire prévue pour le 2 juin 2015**)
9. Tarification des programmes particuliers (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
10. Taux de taxe scolaire et intérêts sur arrrages (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
11. Motions de félicitations (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
 - 11.1 Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur (secteur jeunes et FP) (**Reporté à la séance extraordinaire prévue pour le 2 juin 2015**)
 - 11.2 Mérites en histoire de la Société St-Jean-Baptiste
 - 11.3 Élèves du groupe *Courir pour persévérer* – Défi Pierre Lavoie (course à pied) - Personnel du Centre Sainte-Thérèse
 - 11.4 Projets des écoles L'Avenir et aux Quatre-Vents – Prix au Concours québécois en entrepreneuriat
 - 11.5 École Saint-Étienne - Prix de l'Association forestière du Sud du Québec
 - 11.6 Transport Bourret et Groupe Soucy - Partenariat à la Course des Chênes-toi - Bourret
 - 11.7 Comité organisateur de la Course des Chênes-toi – Bourret

12. Période réservée au comité de parents
13. Période réservée au président
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2087/2015

Les items 8 (*Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières*) et 11.1 (*Motion de félicitations - Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur*) seront traités ultérieurement, lors d'une séance extraordinaire prévue pour le 2 juin 2015.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 28 AVRIL 2015 (NO 234) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 MAI 2015 (NO 235)

RÉSOLUTION CC : 2088/2015

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 avril 2015 (n° 234) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 mai 2015 (n° 235).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 28 AVRIL 2015 (NO 234) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 MAI 2015 (NO 235)

RÉSOLUTION CC : 2089/2015

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 avril 2015 (n° 234) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 mai 2015 (n° 235).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **CALENDRIER 2015-2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES** (Secrétariat général – Dossier d'information)

Le calendrier 2015-2016 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (RENS-01) est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires* (REG-03) et au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* (REG-04)

**CALENDRIER 2015-2016
DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

DATES DES SÉANCES
LES MARDIS
¹ 18 août 2015
25 août 2015
22 septembre 2015
27 octobre 2015
24 novembre 2015
15 décembre 2015
26 janvier 2016
16 février 2016
22 mars 2016
26 avril 2016
24 mai 2016
28 juin 2016

¹ Séance du comité exécutif seulement.

Les séances du comité exécutif débutent à 19 h.

Les séances du conseil des commissaires débutent à 19 h 30.

7. **DEMANDE DE RECONNAISSANCE ARTS-ÉTUDES – ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT** (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Depuis septembre 1986, l'école Jean-Raimbault a mis en place le programme particulier en musique. La réalisation de ce programme implique une mise à jour de la demande afin de conserver la reconnaissance arts-études.

SUITE, PAGE 5

La reconnaissance actuelle vient à échéance et il y a lieu de renouveler la demande auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

RÉSOLUTION CC : 2090/2015

CONSIDÉRANT que l'école Jean-Raimbault dispense un programme particulier en musique;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école a été révisé en 2014-2015 et que les intervenantes et intervenants ont réaffirmé leur volonté de poursuivre un tel projet;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation du projet a été réalisée et qu'elle est fort positive;

CONSIDÉRANT que le MEESR a déjà accordé une reconnaissance arts-études afin de permettre la réalisation de ce programme particulier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la reconnaissance arts-études au MEESR;

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Manon Rivard, de demander au MEESR d'approuver la reconnaissance arts-études de l'école Jean-Raimbault pour les années 2015-2020.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (Service des ressources financières – Dossier de décision)

L'étude de cet item est reportée à la séance extraordinaire prévue pour le 2 juin 2015

9. TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire.

Le contexte budgétaire difficile vécu en éducation a amené le conseil des commissaires à revoir le support budgétaire accordé aux programmes particuliers.

Les activités des programmes ont été revues et déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin d'avoir une recommandation sur les tarifs.

Les conseils d'établissement ont fait des recommandations de tarifs après avoir réaménagé le contenu des programmes.

Ainsi, le coût total du programme est chargé aux parents.

Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou suite à une révision des activités du programme. Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique. Une analyse approfondie du contenu du programme sera effectuée en 2015-2016 afin de voir comment on pourrait atteindre l'équilibre dans ce programme.

SUITE, PAGE 6

Programmes particuliers	2014-2015	2015-2016
Musique à Jean-Raimbault	449 \$	472 \$
Danse à Jean-Raimbault	155 \$	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	444 \$	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	299 \$	307 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	294 \$	306 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	454 \$	472 \$
Sciences à Marie-Rivier	333 \$	346 \$
Sport-étude à Marie-Rivier	435 \$	452 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	377 \$	392 \$
Langues à La Poudrière	182 \$	204 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	292 \$	305 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	306 \$	342 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	N/A	402 \$
Musique à Duvernay	449 \$	472 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis-de-Gonzague et St-Charles	335 \$	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de-Gonzague	360 \$	365 \$

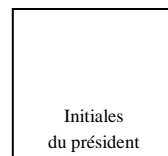
RÉSOLUTION CC : 2092/2015

CONSIDÉRANT QUE les importantes compressions budgétaires vécues depuis quelques années en éducation obligent la commission scolaire à revoir le soutien financier accordé à ses programmes particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a revu les activités incluses dans les programmes particuliers et souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter;

SUITE, PAGE 7



Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2015-2016
Musique à Jean-Raimbault	472 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	307 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	306 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	472 \$
Sciences à Marie-Rivier	346 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	452 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	392 \$
Langues à La Poudrière	204 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	305 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	342 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	402 \$
Musique à Duvernay	472 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis-de-Gonzague et à St-Charles	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de-Gonzague	365 \$

Les tarifs 2015-2016 amènent les programmes en autofinancement à l'exception du programme de musique au primaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. TAUX DE TAXE SCOLAIRE ET INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire sera adopté par le gouvernement d'ici la fin juin. Ce règlement nous donne les informations nécessaires pour déterminer la hauteur de la péréquation et les taux de taxation pour l'année 2015-2016. Rappelons que la loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaut à 50 % du montant reçu en 2012-2013.

Rappelons que la Commission scolaire des Chênes ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l'aide additionnelle en péréquation compte tenu de la richesse foncière. De plus, la loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire.

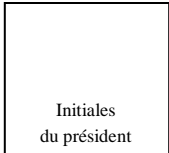
Comme deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école, le conseil a déterminé un taux de taxation inférieur de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation. Le taux moyen de taxation en 2014-2015 est de 0,3124 \$ du 100 \$ d'évaluation.

De plus, il y aurait lieu d'adopter les taux d'intérêt à appliquer sur les arrérages de taxe. Le taux proposé est de 15 %. Ce taux se veut un incitatif à effectuer le paiement de la taxe dans les délais requis. C'est un élément important dans la gestion de la trésorerie.

RÉSOLUTION CC : 2093/2015

CONSIDÉRANT que la loi permet à une commission scolaire de déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités sur son territoire si celle-ci reçoit une subvention de péréquation appliquée en réduction de la taxe scolaire;

SUITE, PAGE 8



CONSIDÉRANT que la loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaudra à 50 % du montant reçu en 2012-2013;

CONSIDÉRANT le maintien d'une partie de la subvention de péréquation;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation scolaire nominal des municipalités sur le territoire est de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation mais qu'après application de la réduction des taux de taxation, les taux effectifs variaient de 0,2984 \$ à 0,3164 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2014-2015;

CONSIDÉRANT que deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école et qu'elles taxent leur contribuables pour cet élément;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite avoir un taux unique de taxation sur le territoire qu'elle dessert, en tenant compte de la situation des deux municipalités propriétaire de leur école, ce pour l'année 2015-2016;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le taux de taxation nominal à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et d'appliquer la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant ainsi les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2015-2016 à :

Municipalité de :	Taux effectif (du 100 \$ d'évaluation) 2015-2016
Lefebvre :	0,3027 \$
St-Lucien :	0,3027 \$
St-Edmond :	0,3127 \$
St-Cyrille :	0,3127 \$
St-Germain :	0,3127 \$
St-Guillaume :	0,3127 \$
St-Majorique :	0,3127 \$
Durham-Sud :	0,3127 \$
St-Eugène :	0,3127 \$
St-Félix de Kingsey :	0,3127 \$
Wickham :	0,3127 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3127 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village :	0,3127 \$
Drummondville :	0,3127 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3127 \$
L'Avenir :	0,3127 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse :	0,3127 \$
St-Bonaventure :	0,3127 \$

Et de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 15 %.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. MOTIONS DE FÉLICITATIONS (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

11.1 RÉCIPENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (SECTEUR JEUNES ET FP)

L'étude de cet item est reportée à la séance extraordinaire prévue pour le 2 juin 2015

11.2 MÉRITES EN HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION CC : 2095/2015

CONSIDÉRANT que le 18 mai dernier, à l'occasion de la Journée des Patriotes, la Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec a procédé à la remise des Mérites en histoire;

CONSIDÉRANT que cette activité annuelle vise à honorer les élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats à l'examen ministériel en histoire en 4^e secondaire (2013-2104);

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de la commission scolaire figurent parmi les lauréats;

CONSIDÉRANT l'encadrement dont ces élèves ont pu bénéficier de la part de leur enseignant respectif;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Lyne Bélanger, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves méritants, à leurs enseignants ainsi qu'à leur direction d'école.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.3 ÉLÈVES DU GROUPE COURIR POUR PERSÉVÉRER – DÉFI PIERRE LAVOIE (COURSE À PIED) - PERSONNEL DU CENTRE SAINTE-THERÈSE

RÉSOLUTION CC : 2096/2015

CONSIDÉRANT qu'un groupe d'élèves du Centre d'éducation aux adultes Sainte-Thérèse ont joint le projet « *Courir pour persévérer* »;

CONSIDÉRANT que ces jeunes adultes ont opté pour de saines habitudes de vie en joignant ce club de course à pied et que cela se reflète sur leur persévérance, leur estime de soi et leur réussite;

CONSIDÉRANT que cette initiative, sous la gouverne des enseignantes Andrée Lanoie et Pascale Héroux, a permis aux participants de développer un esprit de solidarité;

CONSIDÉRANT que les élèves concernés ont pris part, récemment, au Défi de course à pied Pierre Lavoie (*24 heures à relais*), qu'ils ont relevé avec brio;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves du projet « *Courir pour persévérer* », ainsi qu'aux enseignantes Andrée Lanoie et Pascale Héroux.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.4 **PROJETS DES ÉCOLES L'AVENIR ET AUX QUATRE-VENTS – PRIX AU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT**

RÉSOLUTION CC : 2097/2015

CONSIDÉRANT la récente remise des prix régionaux du Concours québécois en entrepreneuriat, tenu sous l'égide de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ);

CONSIDÉRANT que des projets présentés par les écoles L'Avenir et aux Quatre-Vents ont été primés à cette occasion;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de ce type de projet sur le développement des compétences des élèves en entrepreneuriat;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Lucie Gagnon, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux directions des écoles ainsi qu'aux élèves concernés.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.5 **ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE - PRIX DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SUD DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION CC : 2098/2015

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 200^e anniversaire de la Ville de Drummondville, les élèves de l'école Saint-Étienne ont offert, en guise de « cadeau » à leur ville la plantation de 200 pousses de chêne;

CONSIDÉRANT que ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'école et le GARAF;

CONSIDÉRANT les notions pédagogiques importantes qui se dégagent de la réalisation d'une telle initiative;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, l'Association forestière du sud du Québec a décerné un prix aux élèves de l'école Saint-Étienne;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Manon Rivard, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves, à la direction et à l'équipe de l'école Saint-Étienne.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.6 **TRANSPORT BOURRET ET GROUPE SOUCY - PARTENARIAT À LA COURSE DES CHÊNES-TOI - BOURRET**

RÉSOLUTION CC : 2099/2015

CONSIDÉRANT l'engagement marqué de deux grandes entreprises drummondvilloises dans le cadre de la 8^e Course des Chênes-toi – Bourret, à savoir Transport Bourret (présentateur de l'événement) et le Groupe Soucy (qui a permis d'offrir à tous les participants une médaille commémorant leur exploit);

CONSIDÉRANT la valeur qu'accorde le conseil des commissaires à la notion de « communauté éducative »;

SUITE, PAGE 11

CONSIDÉRANT l'impact de ces entreprises sur la promotion des saines habitudes de vie;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Patrick Lagueux, de transmettre à Transport Bourret et au Groupe Soucy les félicitations et remerciements du conseil pour leur engagement exceptionnel envers la Course des Chênes-toi – Bourret.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.7 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COURSE DES CHÊNES-TOI – BOURRET

RÉSOLUTION CC : 2100/2015

CONSIDÉRANT l'immense succès qu'a connu la 8^e édition de la Course des Chênes-toi – Bourret, avec un sommet historique de plus de 8 500 participants;

CONSIDÉRANT l'engagement bénévole de personnes issues du milieu scolaire, des affaires et de la santé;

CONSIDÉRANT l'esprit de concertation manifestée par la commission scolaire et la Ville de Drummondville dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT le souci des organisateurs de faire de ce rendez-vous annuel un événement accessible pour toutes les familles, faisant ainsi la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être fiers de l'expertise que les organisateurs ont développé chez-nous, faisant de cette Course l'une des plus populaires au Québec;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à messieurs Michel Couturier, Frédéric Ouellet, Yann Lanoie et Jean-François Lamoureux, organisateurs de la Course des Chênes-toi – Bourret, ainsi qu'à tous les bénévoles associés à l'événement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Les commissaires-parents font un bref retour sur la dernière rencontre ordinaire du comité de parents, tenue le 20 mai 2015. À cette occasion, le comité a procédé à l'adoption d'une résolution d'appui à la démocratie scolaire, dans le contexte où le ministre de l'Éducation remet en question la légitimité des commissaires. Certains représentants entendent soumettre la résolution à leur conseil d'établissement.

Par ailleurs, la dernière rencontre a donné lieu à une animation interactive, afin de faciliter le « *regroupement* » des parents EHDAA et les membres du comité de parents. Cette initiative a été reçue avec enthousiasme et a donné lieu à de riches échanges entre les participants. Tout indique que l'expérience sera renouvelée.

Enfin, les commissaires-parents réitèrent leur invitation en vue de la conférence qui sera présentée le 28 mai, à l'école Jeanne-Mance. Le thème : « *Comment développer la confiance en soi chez mon enfant ou adolescent... et le mener à la réussite.* »

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait un bref retour sur l'appui qu'il a sollicité du comité de parents, en matière de démocratie scolaire. Il précise que c'est le principe même de la démocratie qui mérite d'être défendu et que sa démarche ne visait pas à obtenir un appui « *personnel* ».

Il rappelle que le congrès de la FCSQ se déroule les 28-29 et 30 mai à Laval.

Il invite enfin ses collègues à prendre part à la collecte de sang de la commission scolaire, le vendredi, 5 juin 2015. Il agira à titre de coprésident de l'événement en compagnie de la directrice générale, Mme Desbiens.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Desbiens réitère à son tour l'invitation à prendre part à la collecte de sang. Il est possible de s'inscrire par l'entremise du portail Intranet de la commission scolaire.

15. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h33, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG